



Direction des services Techniques

FB/SC/

Nombre de pages : 2

N° : VOI/2022/95

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Objet : Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation de tous véhicules avenue Ernest d'Hauterive et chemin des écoliers entre la rue Notre Dame des Filles et rue Ernest d'Hauterive

Le Maire de la Ville d'ISSOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ROUX chargée des travaux.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la sécurité publique, à la libre circulation des personnes et des biens et au bon déroulement des travaux.

Arrête

Article 1 :

Afin de pouvoir réaliser des travaux pour le réseau de chaleur, la circulation sera interdite Avenue Ernest d'Hauterive, pendant la période **du MARDI 05 AVRIL 2022 AU VENDREDI 06 MAI 2022 A 17H00.**

Article 2 : Le chemin piétonnier entre la rue Ernest d'Hauterive et la rue Notre Dame des Filles, sera inaccessible sur la période entre le **du MARDI 05 AVRIL 2022 AU VENDREDI 06 MAI 2022 A 17H00.**

Article 3 :

Pendant les travaux le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 :

Par dérogation, les véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, et ceux de l'entreprise chargée des travaux, sont dispensés d'interdictions.

Article 5 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation temporaire dont la mise en place et la maintenance seront assurées par l'entreprise chargée des travaux, ainsi que par la publication du présent arrêté dans la presse locale.

Article 6 :

Pour application :

Le Chef de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie d'Issoire, Le Directeur de l'entreprise chargée des travaux et le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour information :

La montagne
Le Chef du centre de secours d'Issoire,
Le SAMU.

Issoire, le 07/04/22



Michel NICOLLET

Date Notification : 07/04/22

Date Affichage : 07/04/22